

OBJET

REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE

**VERSEMENT D'UNE INDEMNITE
A LA SOCIETE BOURBON FROID**

La société BOURBON FROID a été attributaire début 2006, du marché cité en objet, dont la durée était de 18 mois, soit une fin programmée au 26/10/2007.

Cependant, pour les raisons suivantes, des délais supplémentaires lui ont été imposés :

- découverte de produits amiantés dans diverses parois à plusieurs niveaux du bâtiment, ce qui compte tenu de la réglementation en vigueur pour l'élimination de ce type de produit, a entraîné plusieurs arrêts de travaux, liés à l'intervention d'une entreprise spécialisée et agréée ;
- travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage à cette occasion pour des modifications d'aménagement en cours de chantier ;
- travaux divers effectués en parallèle par les entreprises extérieures, et ayant occasionné des perturbations dans le déroulement de cette opération de réhabilitation (modification de la configuration des bureaux).

Celle-ci, du reste, est toujours en cours, et devrait être achevée en mars 2009.

Dès lors, cette prolongation de la durée du marché a entraîné un préjudice certain pour l'entreprise adjudicataire, et ce d'autant que ledit marché ne prévoyait aucune clause de révision des prix au regard de sa durée initiale.

Par ailleurs, les avenants qui ont acté l'extension de la durée de ce marché n'ont pas pris en compte certains coûts supplémentaires figurant en annexe qu'il convient de mettre à la charge du maître d'ouvrage.

En conséquence, la société BOURBON FROID a demandé qu'une indemnité lui soit versée, destinée à compenser la perte qu'elle a subie, tant du fait de la durée réelle de ce marché, 35 mois, que de l'augmentation du coût des matériaux nécessaires à ces travaux dans un contexte économique inflationniste.

RAPPORT N° 08/9-46

Cette perte est estimée à la somme de 92 000,00 € HT récapitulée dans l'état joint en annexe.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le principe de versement d'une indemnité compensatrice à la société BOURBON FROID, d'un montant de 92 000,00 € HT ;
- de m'autoriser à procéder aux formalités de versement de cette somme à ladite société.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET

REHABILITATION DE LA CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE

**VERSEMENT D'UNE INDEMNITE
A LA SOCIETE BOURBON FROID**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Edmond LAURET, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le principe du versement d'une indemnité compensatrice à la société BOURBON FROID, d'un montant de 92 000,00 € HT.

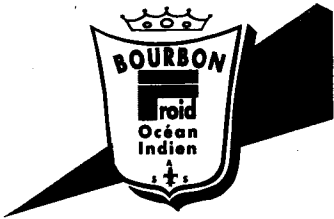
ARTICLE 2

Autorise le Maire à procéder aux formalités de versement de cette somme à ladite société.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 DEC. 2008**



Gilbert ANNETTE



- CLIMATISATION PROFESSIONNELLE
- FROID INDUSTRIEL & COMMERCIAL
- GRANDES CUISINES COLLECTIVITÉS & RESTAURANTS
- ÉQUIPEMENT BOULANGERIE - PÂTISSERIE



MEMOIRE SUR DEMANDE D'INDEMNISATION CONCERNANT LE MARCHE DE LA REHABILITATION DE LA CLIMATISATION A L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS

Montant des travaux HT : 1 068 578.00 €

Montant des travaux TTC : 1 159 407.13 €

Suite aux différents problèmes rencontrés sur ce chantier et indépendants de notre Société, nous avons évalué le montant des préjudices que nous estimons avoir subis.

EXPLICATIONS

a) Point actuel du chantier

- date de remise de notre offre : 30/01/2006
- date de l'ordre de service : 26/04/2006
- durée prévue des travaux : 18 mois soit une fin en date du : 26/10/2007

b) Le chantier à ce jour n'est pas terminé et finira certainement vers Mars 2009 selon les informations en notre possession.

c) Explication sur la dérive constatée

- Présence d'amiante dans l'ensemble des niveaux du bâtiment, ce qui a bouleversé le planning initialement prévu au marché. Intervention interrompue sur les niveaux en travaux (cf. les comptes rendus hebdomadaires de l'OPC DARDEL INGENIERIE).
- Travaux effectués par les services techniques de la Mairie (service superstructure) en parallèle de nos travaux, ce qui a occasionné des perturbations sur les nôtres et augmenté nos temps de tâches (cf. comptes rendus OPC).
- Travaux supplémentaires demandés par la Mairie pour des modifications d'aménagements en cours de chantier :
 - Avenant n° 1 pour un montant de 36 623.08 € HT avec une prolongation de délai de 11 mois soit une fin au 12/09/2008
 - Avenant n° 2 pour un montant de 16 219.00 € HT
 - Avenant n° 3 pour un montant de 25 702.00 € HT avec une prolongation de délai de 3 mois soit une fin au 19/12/2008.

BOURBON FROID OCÉAN INDIEN S.A.S.

Société par Actions Simplifiées au capital de 41.708 Euros
103, rue Léopold Rambaud - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 28 06 25 - Fax : 02 62 29 47 81
E.mail : bourbonfroid@bfroi.com

-24/11/2008- Mairie de Saint Denis

Page 1/2

- Avenant n° 4 – en cours de préparation par prévision jusqu'au terme de ce chantier (cf. compte rendu OPC & COTEL) pour un montant de 35 441.00 € HT avec une prolongation de délai de 6 semaines soit une fin au 26/03/2009 (date ne tenant pas compte des arrêts de chantier éventuels demandés par les Services Techniques de la Mairie).

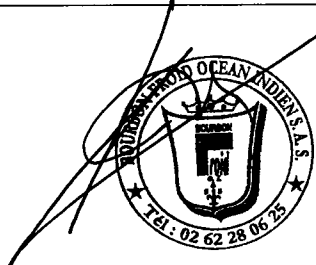
*** Remarque : le montant des prestations chiffrées dans les avenants est basé sur le prix marché initial et ne tiennent donc pas compte de l'évolution des prix à ce jour.**

EVALUATION DE NOTRE PREJUDICE FINANCIER

- Coût et encadrement chantier supplémentaire représenté par la présence aux réunions hebdomadaires, le suivi et la gestion journalière de notre personnel :
 - Nombre de mois : 17
 - Coût mensuel : 1 640.00 € HT
 - Total : 1 640.00 € HT x 17 = **27 880.00 € HT**
- Coût de l'immobilisation du matériel chantier + encadrement chef d'équipe & véhicules :
 - 2 150.00 HT x 17 = **36 550.00 € HT**
- Coût du suivi administratif supplémentaire :
 - 480.00 HT x 17 = **8 160.00 € HT**
- Coût généré par la variation des prix sur les produits et de la main d'œuvre pour une exécution de travaux entre le 26 octobre 2007 & Mars 2009 :
cf. documents ci-joint sur l'évolution des prix chez nos fournisseurs :
SORIC-cassettes- eau glacée,
CIAT – générateur d'eau glacée et centrale d'air
ALDES – réseau de ventilation
 - Montant estimé à : **19 410.00 € HT**

Récapitulatif des montants :

Soit : 27 880.00 + 36 550.00 + 8 160.00 + 19 410.00 = 92 000.00 € HT





- CLIMATISATION PROFESSIONNELLE
- FROID INDUSTRIEL & COMMERCIAL
- GRANDES CUISINES COLLECTIVITÉS & RESTAURANTS
- ÉQUIPEMENT BOULANGERIE - PÂTISSERIE



COPIE

Monsieur Olivier LASSAUX
DIRECTION GENERALE ADJOINTE
SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION ELECTRICITE
4, Rue de Paris
97717 Saint-Denis Messag Cedex 9

Sainte-Clotilde, le 12 novembre 2008

Par courrier remise en main propre

Nos réf. : 28/794/FB/JP-Mairie de Saint-Denis
Vos réf. : Réhabilitation de la climatisation de la Mairie de Saint-Denis
Marché M 06035
Mémoire en indemnisation

Monsieur,

Nous faisons suite à votre télécopie en date du 29 octobre 2008 dans le dossier sous référence.

Vous trouverez ci-joint notre Mémoire au soutien de la demande d'indemnisation que nous avons formulée en date du 24 juin 2008.

Ainsi que nous vous l'avons exposé, nous avons eu à subir sur ce chantier des événements que nous ne pouvions prévoir lors de la signature du chantier, qui étaient totalement indépendants de notre volonté et qui nous ont occasionné des charges supplémentaires non prévues lors de la conclusion du marché, entraînant le bouleversement de l'économie du contrat.

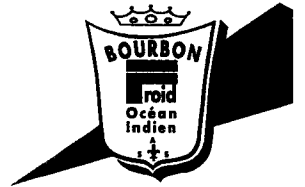
Ces événements qui sont visés dans le mémoire ci-joint sont les suivants :

- Présence d'amiante à tous les niveaux du bâtiment, ce qui a conduit à un arrêt des travaux
- Problèmes de coordination avec des travaux menés parallèlement par la Mairie dans les mêmes locaux
- Modifications de certains travaux demandées pendant le cours du chantier.

BOURBON FROID OCÉAN INDIEN S.A.S.

Société par Actions Simplifiées au capital de 41.708 Euros
103, rue Léopold Rambaud - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 02 62 28 06 25 - Fax : 02 62 29 47 81
E.mail : bourbonfroid@bfroi.com

BOURBON FROID OCÉAN INDIEN S.A.S. - 97490 SAINTE-CLOTILDE - 02 62 28 06 25

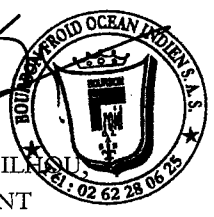
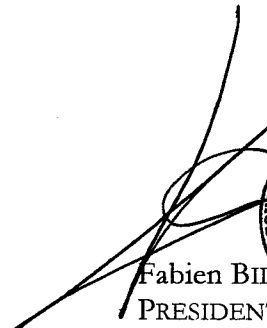


Nous vous adressons par ce Mémoire le détail des charges supplémentaires qui ont été les nôtres.

Nous vous remercions de bien vouloir faire droit à cette demande alors que notre préjudice financier est réel et qu'il constitue pour notre entreprise une très lourde charge.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour signer tout avenant nécessaire à la régularisation des postes visés dans notre mémoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.



Fabien BILLET
PRESIDENT

"Le Squer Valerie" <V.LeSquer@ciat.fr> - Détail des hausses Tarif

Sujet : Détail des hausses Tarif
Date : Friday, 21. Nov 2008 13:19 +0400
De : "Le Squer Valerie" <V.LeSquer@ciat.fr>
Cc : Gorgone André <A.Gorgone@ciat.fr>

Bonjour,

Suite à votre demande faite auprès de M. GORGONE, vous trouverez ci-dessous les différentes hausses sur certains produits de la Gamme CIAT depuis début 2006.

Mai 2006

GEG : 2% (hors Powerciat)
CTA : 5.75%
UT : 5%

Novembre 2006

GEG : 3% sur Powerciat

Février 2007

GEG : 4% (excepté Powerciat et HYDROCIAT)
CTA : 2%
UT : 2%

Février 2008

GEG : 3 à 5% (suivant modèle)
CTA : 3 à 4% (suivant modèle)
UT : 3 à 5% (suivant modèle)

Septembre 2008

GEG : 2 à 3% (suivant modèle)
CTA : 5%
UT : 3%

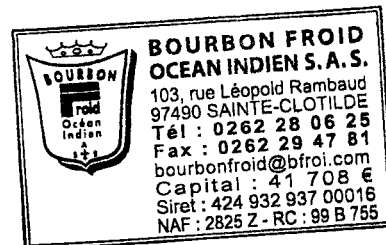
Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Salutations

Valérie LE SQUER
Chargée d'Etudes
Agence CIAT PACA

Tél : 04 93 65 79 49 - Fax : 04 93 65 79 59

E-mail : v.lesquer@ciat.fr



SORIC

ZAC 2000 -Voie G
B.P. 65 – 11, rue C. Darwin
97822 Le Port Cedex
Ile de la Réunion
Tél. (262) 262 42 71 06
Fax : (262) 262 42 71 11
Mobile : (262) 692 38.91.50
Email : rferreira@soric-reunion.com



DISTRIBUTEUR OCEAN INDIEN

TO / A :	Mr Alain POIRIER / BOURBON FROID	
FROM / DE :	Roger FERREIRA / DEPARTEMENT CLIMATISATION	
COPY / COPIE :		
REFERENCE SORIC:	COURRIER EXTERNE : RF – 2008-11	DATE: 24/11/2008
SUBJECT / SUJET	EVOLUTION DES PRIX DES CASSETTES EAU GLACEE DENTRE 2006 ET 2008	

Monsieur,

Ce courrier fait suite à votre demande sur l'évolution des prix de la cassette à eau glacée Carrier type 42GWC. L'augmentation des prix de ce produit se répartit de la manière suivante :

Période 2006 - 2007:

- Sur la toute gamme des cassettes, il y a eu une augmentation de 10%.

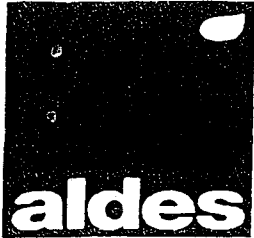
Période 2007 et 2008 :

- Sur les cassettes petites tailles (taille 004 – 008 – 010), il y a une augmentation de 6%
- Sur les cassettes petites tailles (taille 012 – 016 – 020), il y a une augmentation de 8%

Nous vous prions de bien vouloir accepter nos sincères salutations

R.FERREIRA
Département Climatisation





SARL FLUXMECA

15, rue du Maine - 97490 Sainte Clotilde - Ile de la Réunion

Tel : 0262 97 96 81 - Fax : 0262 28 78 94

www.aldes.com

De/From : Daniéla AUBER

A l'attention de/ To : Mr POIRIER

Tel : 0262 97 96 81

Société/Company : BOURBON FROID

Fax : 0262 28 78 94

E-mail : d.elma@fluxmeca.fr

Fax : 0262 47 36 50

Date : 21/11/2008

Tel :

cc :

OBJET / Re :

Nombre de pages /Number of pages : 1

Monsieur,

Ci-joint les courriers d'augmentations qui vous ont été transmis les années précédentes.

Nous restons à votre disposition pour plus d'information,

Salutations distinguées.

Daniéla AUBER





Ste Clotilde, le 15 mai 2008

Cher client,

Comme les médias s'en font régulièrement l'écho, nous sommes à nouveau dans une période inflationniste avec de fortes augmentations des matières premières et plus particulièrement de l'acier.

Dans ces conditions, nous sommes dans l'obligation d'intégrer ces hausses dans nos produits. Nous avons souhaité qu'elles soient les plus représentatives du poids de la matière dans les familles de remise concernées :

- **R 6, R7 et R8** : + 4% sur les ventilateurs et centrales.
- **R10** : + 5% sur la diffusion d'air.
- **R 14** : + 3% sur le compartimentage.
- **R9 et R19** : + 7,5% conduits et accessoires.
- **Autres familles de remise** : +2%

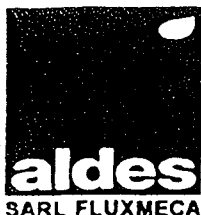
Cette hausse s'applique sur notre tarif à compter du 1^{er} juin 2008.

Par ailleurs, nous suivons au jour le jour les cours des principales matières premières et en fonction de leur évolution, nous adapterons notre tarif au cours du dernier trimestre 2008.

Nous vous informons également qu'un fichier tarif sous format Excel est à votre disposition. (se rapprocher de notre service commercial)

Nous vous prions d'agréer, cher client, l'expression de nos sincères salutations.

Directeur
Christian CLERC



ALDES
SARL FLUXMECA
100000
FRANCE

Sainte Clotilde, le 18 novembre 2008

Cher client,

Nous sommes toujours confrontés à des hausses importantes de matières premières et en tout premier lieu sur l'acier.

Dans le souci de préserver nos clients de ces effets, nous avons retardé au maximum l'intégration de ces hausses dans nos tarifs.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans l'obligation de les répercuter. Comme nous le faisons d'habitude, ces augmentations sont représentatives du poids de la matière dans les familles de remise concernées :

- R 6, R7 et R8 : + 3%
- R10 : + 4%
- R 14 : + 3%
- R9 et R19 : + 8,5%
- Autres familles de remise : +2%

Cette hausse s'applique sur notre tarif au 01 juin 2008 et ce à compter du 1^{er} décembre 2008.

Vous trouverez ci-jointe une **étiquette** destinée à être collée sur la couverture du Catalogue Tarif Aldes France 2008 en cours.

Nous vous rappelons que le fichier tarif sous format Excel à jour est téléchargeable sur notre site internet www.aldes.fr dans l'Espace Pro / Rubrique Logiciels (inscription gratuite), dès la réception de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Directeur
Christian CLERC

15, Rue du Maine – ZAC Moufia
97490 SAINTE CLOTILDE
Tél : 0262 97 96 81 – Fax : 28 78 94

Service commercial – Tél: 0262 97 96 83
Atelier – Tél: 0262 97 96 84
E-Mail: fluxmeca@fluxmeca.fr

Sainte Clotilde le, 17/07/06

Objet : Hausse des matières premières

Madame, Monsieur,

Une fois de plus, les cours des matières premières se sont envolés.

Le caractère mondial de ces hausses a de quoi nous inquiéter car les cours risquent de monter de manières importantes dans les prochains mois avec des délais d'approvisionnement assez long. D'après les producteurs, les problèmes connus l'année dernière ne sont rien comparés à ce que nous risquons de connaître.

Notre politique tarifaire ne nous permet pas d'absorber la totalité de ces augmentations et nous nous voyons dans l'obligation de les répercuter sur les tarifs de notre catalogue édition 2006, à savoir :

1^{er} août 2006 :

- R9** Réseau rigide aluminium : + 18 % (p.320 à 331)
Alflex : + 7 % (p.360 à 362)
Réseau rigide acier galva : + 7% (p.287 à 310)
Piège à son circulaires : + 7% (p.372 à 373)
- R10** Diffusion d'air : + 8 % (p.41, 133 à 135, 206 à 280)
CRG-RGE : + 8% (p.398 à 403)
- R15** Grilles GFA : +8 % (p.442, 447, 449, 454 à 463, 469, 471)
- R19** Réseau oblong à joints / 3CE : + 7% (p.311 à 318, 333 à 357)

En espérant que vous comprendrez le caractère particulier de cette situation et comptant sur votre fidélité,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Directeur
Christian CLERC

